

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 13 septembre 2021 à 19 h 30* à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et Messieurs Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Steeve Desmarais est absent.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 35

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-09-334

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2021 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2021 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. Adoption du règlement 227-2021 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

08. Avis de motion – règlement n° 226-2021 modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 et le règlement 154-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies et le règlement 215-2021 concernant la garde des animaux

SÉCURITÉ CIVILE

09. Deuxième glissement de terrain – poursuite Excavation Tourigny inc. les Services EXP inc. et les Souscripteurs LLOYD'S
10. Deuxième glissement de terrain-Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités
11. Autorisation de paiement Lambert Therrien – Dossier poursuite Excavation Tourigny inc., les Services EXP inc. et les Souscripteurs LLOYD'

VOIRIE MUNICIPALE

12. Demande de monsieur Denis Courchesne – installation panneau n° civique chemin Rouillard
13. Réparation ponceau 755, rang Haut-de-la-Rivière
14. Autorisation paiement monsieur Mario Gamelin – 2e versement fauchage des abords de routes
15. Autorisation de paiement Géni Cité honoraires de surveillance rang Haut-de-la-Rivière

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Renouvellement offre de service pour la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François
17. Autorisation de paiement à Groupe Hémisphère – présentation du 31 août 2021 à la soirée d'information publique
18. Autorisation paiement à CDEDQ – frais annuel pour communication et accès cloud 5 Points Cannabis
19. Autorisation paiement ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatique – sanction administrative
20. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités
21. Programme de gestion actifs municipaux – dépôt d'une demande à la FCM en lien avec le projet de la MRC de Nicolet-Yamaska

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22. Autorisation paiement Courrier Sud – avis public de consultation pour le règlement 225-2021
23. Travaux de démolition de l'hôtel Traversy – Précision sur résolution 2021-08-316 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain en zone institutionnelle
24. Adoption 2e projet de règlement 225-2021
25. Autorisation paiement à Pépinière Janelle et fils – 50 spiraea Vanhoutte

LOISIRS ET CULTURE

26. Subvention à la Maison des jeunes de 5 000 \$
27. Centre communautaire / Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités
28. Centre Communautaire – mise à jour des prix de location de salles
29. Vente de garage – date retenue pour octobre 2021
30. Modification à la résolution 2021-07-281 autorisation d'achat micro et trépied - Spectech
31. Réparation du lève-personne au Centre Communautaire

-
32. Affaires diverses ;
 33. Documents déposés ;
 34. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
 35. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 27 juillet 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Michel Bélisle

2021-09-335

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 27 juillet 2021 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 16 août 2021*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-336

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 16 août 2021* et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 8 septembre 2021*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-337

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 8 septembre 2021* et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2021 ;

2021-09-338

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de septembre

ANNÉE 2021

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8303	Centre récréatif St-Guillaume - Tournoi de soccer 3 équipes	150.00 \$
2	8304	FQM - Planification et soutien technique, glissement terrain rang De L'Ile	1 774.55 \$

3	8305	Therrien Couture-Jolicoeur - Règlement d'emprunt rang Du Haut-De-La-Rivière	2 080.99 \$
4	8306	Consultation J. Lebel enr. - Analyse et rapport d'amiante Hôtel Traversy	3 449.25 \$
5	8307	Mouvement national des Québécoises et Québécois - Remboursé pour activités annulées	3 750.00 \$
6	8308	Société Saint-Jean Baptiste - Remboursé pour activités annulées	300.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			11 504.79 \$

Kilométrage,dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois d'août 2021	5.25 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois de juillet 2021	67.84 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire du mois de juillet 2021	50.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			123.09 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juillet 2021	1 355.76 \$
2		Hydro-Québec - Électricité au 26 mai 2021	4 112.40 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'août 2021	7 776.59 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Frais de mutation Daniela Gonzalez	25.00 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'août 2021	3 282.95 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'août 2021	2 913.44 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois d'août 2021	18.34 \$
8		Telus - Cellulaires dg et municipalité du mois de juillet et août 2021	116.67 \$
9		Visa Desjardins - Registraire, zoom, réunion élus, Itunes, fil HDMI, fil cellulaire ...	359.92 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			20 001.31 \$

Fournisseurs 2021

1	8309	Buropro - Photocopies du mois d'août 2021	251.30 \$
2	8310	Espace Muni - Renouvellement d'adhésion 2021-2022	90.83 \$
3	8311	Centre du Ponceau Courval inc. - Tuyau 750mm et manchon au rang Courchesne	3 698.00 \$
4	8312	Centre-du-Québec sans fil - Réparation et installation du routeur Wifi	544.00 \$
5	8313	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois d'août 2021	298.45 \$
6	8314	Entreprises M& G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois d'août 2021	354.83 \$
7	8315	Élévabec inc. - Service d'inspection pour bris d'élévateur centre communautaire	234.20 \$
8	8316	Mario Gamelin - 2e coupe du fauchage des abords de chemins	8 091.94 \$
9	8317	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de juillet 2021	50.00 \$
10	8318	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	514.52 \$
11	8319	Les Entreprises Normand Verville enr. - Lumière de plaque + frein à main	888.58 \$
12	8320	Mégaburo - Relieur 1" légal, Stylo rouge, protège feuille	52.12 \$
13	8321	Patrick Morin - Ancre à béton, peinture aérosol, terre, piles, tuyau et capuchon 4" ...	185.41 \$
14	8322	Postes canada - Communiqué fosse septique	157.19 \$
15	8323	Sanixel - Produits d'entretien ménagé	278.82 \$
16	8324	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau août 2021	17 498.24 \$
17	8324	Régie IAEP Bas Saint-François - Immobilisaton 1 vers. Étude mise à niveau de l'usine	6 714.60 \$
18	8325	R.G.M.R Bas Saint-François - 9/12 vers. Quote-part 2021, collectes gros rebuts	20 664.38 \$
19	8326	Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 5 interventions	4 696.13 \$
20	8327	CRSBP Réseau Biblio - Réparation de livre	12.86 \$
21	8328	Métro Rouillard & frères - Bouteilles d'eau garage municipal	25.94 \$
22	8329	Bourgouin Michael - Subvention natation Naomi Bourgouin	36.29 \$
23	8330	Compteurs d'eau du Québec - Frais l'an pour communication compteur 5 Points Gestion	166.71 \$

2 4	8331	ADN Communication - Alertes municipales août 2021	52.66 \$
2 5	8332	Paysagement Précourt inc. - 3/4 versement entretien paysager	4 125.00 \$
2 6	8333	Réfrigération S.P. inc. - Inspection pour réparation du réfrigérateur centre communautaire	257.40 \$
2 7	8334	Chaussures Pop (Go Sport) - Équipements pour soccer	775.22 \$
2 8	8335	Source Oméga inc. - Abreuvoir pour parc Martel	3 448.10 \$
2 9	8336	Bourbeau Jérémie - Vaccin hépatite A pour la protection des eaux usées	92.83 \$
Sous-total des factures à payer			74 256.55 \$

Total des factures du mois	105 885.74 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

LÉGISLATION

07. ADOPTION DU RÈGLEMENT 227-2021 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 8 septembre et que la directrice générale en a fait la présentation tel que prévu à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-339

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 227-2021 à savoir :

RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UNE ÉLECTION, OU D'UN RÉFÉRENDUM

ARTICLE 1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération forfaitaire de 675 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération forfaitaire de 525 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

Pour la confection et/ou révision de la liste électorale, le montant le plus élevé entre 675 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs par : 0,50 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs.

Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération forfaitaire de 950 \$, incluant la rémunération pour la confection de la liste électorale.

ARTICLE 2 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante pour les fonctions qu'il exerce :

Trois quarts de celle du président d'élection

ARTICLE 3 SCRUTATEUR

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,55 pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

ARTICLE 4 SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE

Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,4 pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

ARTICLE 5 PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre (primo) scrutateur a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,55 pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

ARTICLE 6 MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,55 pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

ARTICLE 7 MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale y compris le secrétaire de cette commission et l'agent réviseur, a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,55 pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

ARTICLE 8 DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Un montant de 45 \$ est alloué pour le dépouillement des votes.

RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UN RÉFÉRENDUM

ARTICLE 9 DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Lorsqu'il y a un scrutin référendaire, le directeur général, secrétaire-trésorière ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de 675 \$.

Lorsqu'il y a un vote par anticipation référendaire, il reçoit une rémunération de 525 \$ par jour de vote.

Pour la confection et/ou révision de la liste électorale, le montant le plus élevé entre 675 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs par : 0,50 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs.

Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors du référendum, un montant de 344 \$ est accordé.

ARTICLE 10 RESPONSABLE DU REGISTRE ET ADJOINT À CELUI-CI

Tout responsable du registre ou adjoint à celui-ci qui est fonctionnaire de la municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour chaque heure où il exerce ses fonctions de responsable ou d'adjoint en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire, celle-ci est égale à sa rémunération horaire comme fonctionnaire.

Tout responsable du registre ou adjoint qui n'est pas fonctionnaire de la municipalité a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majorée d'un facteur de 1,4 pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

ARTICLE 11 AUTRES PERSONNES EXERÇANT UNE FONCTION RÉFÉRENDIAIRE

Les articles 2 à 7 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exercent les fonctions correspondantes à celles visées à ces articles.

ARTICLE 12 RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

Toute personne visée par le présent règlement (sauf le président d'élection, le secrétaire d'élection, et toute personne exerçante, lors d'un référendum, les fonctions qui correspondent à celles de ces deux derniers) a le droit de recevoir une rémunération de 20 \$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

ARTICLE 14 RÉMUNÉRATION AUTRE

S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

ARTICLE 15 EMPLOYÉ MUNICIPAL/ TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Tout employé municipal qui travaille pour une élection ou un référendum en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire, a droit à sa rémunération au taux horaire comme fonctionnaire.

ARTICLE 16 POUVOIR D'ENGAGER DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le président d'élection est la seule personne responsable de l'embauche pour le personnel électoral, qu'il soit salarié ou non de la Municipalité.

ARTICLE 17 INDEXATION

Tous les montants forfaitaires seront indexés annuellement selon les taux prévus à la politique de la Municipalité. Les montants forfaitaires ne peuvent être plus bas que les montants prévus par la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2, a. 580).

ARTICLE 18 REPAS/COLLATION

Le personnel électoral affecté le jour du scrutin et le jour du vote par anticipation n'étant pas autorisé à quitter les lieux de votation, il est convenu que la Municipalité fournisse les repas comme suit :

Jour du vote par anticipation : breuvages pour la journée, payés par la Municipalité.

Jours du scrutin : breuvages pour la journée, payés par la Municipalité.

L'achat des breuvages et autres denrées, sont à la discrétion de la présidente d'élection.

ARTICLE 19 ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements relatif à l'établissement de la rémunération du personnel électoral.

ARTICLE 20 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement 227-2021 :
8 septembre 2021

Adoption : 13 septembre 2021

Entrée en vigueur : 16 septembre 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

08. AVIS DE MOTION – Règlement no. 226-2021 modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 et le règlement 154-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies et le Règlement 215-2021 concernant la garde des animaux

2021-09-340

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Michel Bélisle* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption le Règlement n° 226-2021 Règlement modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 et le règlement 154-2016 sur la

prévention et la protection contre les incendies et le règlement 215-2021 concernant la garde des animaux.

Ainsi l'article 9 est modifié et mentionne que les feux à ciel ouvert désignent un feu autre qu'un feu allumé dans un foyer extérieur conçu à cette fin et dont l'âtre et la cheminée sont munis d'un pare-étincelle conforme au règlement municipal relatif à la prévention incendie en vigueur.

Et l'article 125.1 précise qu'il est interdit d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, de quelque nature que ce soit, sans l'autorisation expresse de la municipalité.

De plus, le non-respect des conditions et recommandations constitue une infraction pouvant aller de 300 \$ à 1 000 \$. Pour ce qui est des récidivistes dans les douze mois suivant l'infraction, le montant maximal prescrit pourra atteindre 2 000 \$.

Tandis que le Règlement no 215-2021 concernant la garde des animaux fera mention de l'ajout de l'article 1.1 qui fera en sorte que le règlement sera cité sous le titre Règlement concernant la garde des animaux numéro ANI-2020.

Une copie du projet de règlement en titre a été remise à chacun des membres du conseil et la directrice générale en fait la présentation.

SÉCURITÉ CIVILE

09. DEUXIÈME GLISSEMENT DE TERRAIN – Poursuite Les Services EXP Inc., Excavation Tourigny Inc. et Les souscripteurs du LLOYD'S

CONSIDÉRANT QU'UNE requête sera déposée à la cour pour une demande en justice par Me Pierre Soucy dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE des poursuites ont été engagé envers Les Services Exp Inc, Excavation Tourigny Inc et Les souscripteurs du LLOYD'S pour ce deuxième glissement de terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-341

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre et de continuer les poursuites solidairement envers les parties défenderesses pour la somme de 750 000 \$ en sus des intérêts dans ce dossier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

10. DEUXIÈME GLISSEMENT DE TERRAIN-Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 31 août 2021 la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif de 99,92 \$ pour un total de 5 heures de travail :

2021-09-342

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM pour une somme de ± 499,60 \$ (taxes en sus) pour le soutien technique et la gestion de projet, dans le cadre des travaux de stabilisation du 2^e glissement de terrain sur le rang de l'île.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

**11. AUTORISATION DE PAIEMENT LAMBERT THERRIEN –
Dossier poursuite Les Services EXP inc., Excavation Tourigny
Inc. et Les souscripteurs du LLOYD'S**

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels d'avocat doivent être acquittés dans le dossier de la poursuite de la Municipalité contre Les Services EXP inc., Excavation Tourigny Inc. et Les souscripteurs du LLOYD'S pour ce deuxième glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour services rendus en date du 31 août 2021 au montant de 4 371,36 \$ taxes en sus a été reçu et qui se détaille comme suit :

Me Pierre Soucy 2,5 heures à 240 \$/heure
Me Pierre Soucy 7 heures à 245 \$/heure
Me Meg Armstrong 1,5 heures à 135 \$/heure
Me Meg Armstrong 5,58 heures à 140 \$/heure

Des déboursés taxables (Huissier, messenger) de : 227,66 \$
Des déboursés non taxables (timbres judiciaires) de : 845 \$

2021-09-343

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 4 371,36 \$ taxes en sus à Lambert Therrien, avocats pour services rendus dans le dossier 36930-8.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels » 02 130 00 412

VOIRIE MUNICIPALE

**12. DEMANDE DE MONSIEUR DENIS COURCHESNE –
installation panneau de n° civique chemin Rouillard**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Courchesne demande à la municipalité l'autorisation d'installer une pancarte indiquant l'adresse des résidents du chemin Rouillard sur les poteaux appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette pancarte faciliterait l'identification pour les services d'urgence et autres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec cette demande ;

2021-09-344

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter que monsieur Denis Courchesne installe sur les poteaux appartenant à la municipalité une pancarte indiquant les n° civique des résidents du chemin Rouillard ; QUE monsieur Courchesne devra assumer les coûts de cette pancarte, d'en faire l'installation et voir à son entretien ; QUE la municipalité ne sera aucunement responsable de cette pancarte.

13. RÉPARATION PONCEAU 755, RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QU'UN ponceau non-inclus au projet de réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière est à remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau à remplacer est de dimension de ± 16,5 mètres de longueur et sera en TBA CI. IV ;

CONSIDÉRANT QUE le prix linéaire du ponceau (# 22) est de ± 372 \$, soit un total approximatif de 6 138 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un reprofilage afin d'installer le ponceau avec un couvert meilleur au-dessus étant donné qu'il est très peu profond et qu'il y a un risque qu'il se soulève lors des cycles de gel/dégel ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-345

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remplacement du ponceau n°22 sur le rang Haut-de-la-Rivière, selon l'estimé fourni par Génie Cité soit pour un montant d'approximativement 6 138 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026

14. AUTORISATION DE PAIEMENT MARIO GAMELIN – 2^e versement fauchage des abords des routes

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2021-01-026* octroyait le contrat du fauchage des abords des routes à Monsieur Mario Gamelin ;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de la deuxième coupe, la Municipalité de Pierreville doit procéder au paiement de la facture n° 161347 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-346

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 161347 pour le fauchage des abords des routes au montant de ± 7 038 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Monsieur Mario Gamelin.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes-contrat » 02 320 02 521

15. AUTORISATION DE PAIEMENT – Génie Cité honoraires surveillance rang Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière, la surveillance du chantier a été confié à l'entreprise Génie Cité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture de surveillance pour la période se terminant à la fin d'août est d'un montant de 12 730 \$ taxes en sus ;

2021-09-347

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2873 au montant de 12 730 \$ taxes en sus pour la surveillance de chantier et de bureau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026

HYGIÈNE DU MILIEU

16. RENOUELEMENT OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'offre de service pour la gestion de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François à la Société de développement Odanak Inc. pour l'année 2022 ;

2021-09-348

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'offre de service de comptabilité pour la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François à la Société de développement Odanak inc. pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour la somme de ± 12 000 \$.

17. AUTORISATION PAIEMENT À GROUPE HÉMISPÈRE – Présentation du 31 août 2021 à la soirée d'information publique

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Hémisphères a été mandatée afin de procéder à la réalisation de relevé sanitaire dans le secteur Notre-Dame et St-Thomas ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu recours à leur service pour la soirée d'information publique du 31 août 2021 en lien avec les rapports de relevés sanitaires ;

2021-09-349

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 4493 au montant de ± 1 260 \$ (taxes en sus) à la firme Groupe Hémisphères ;

QUE ce paiement sera assumé par les citoyens possédant une fosse septique et résidants dans le secteur Notre-Dame et St-Thomas.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Fosse septique » 02 414 00 529

**18. AUTORISATION PAIEMENT À LES COMPTEURS D'EAU
DU QUÉBEC – Frais annuel pour communication et accès
cloud 5 Points Gestion**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un compteur d'eau intelligent pour l'usine de 5 Points Gestion puisque celle-ci s'avère être un important consommateur d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'alimentation en eau potable du Bas St-François a un accès en temps réel à toute consommation d'eau effectué par l'entreprise 5 Points Gestion ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 5 Points Gestion n'est qu'à sa première phase de développement puisque 2 autres phases sont prévues pour l'agrandissement de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE des frais annuel pour la communication et l'accès cloud pour le compteur d'eau à 5 Points Gestion sont facturés à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-350

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 20298 au montant de 145 \$ taxes en sus ;
QUE ces frais soient refacturés à 5 Points Gestion puisque ces frais ne sont utilisés que pour cette entreprise.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communication I Cloud 5 Points Gestion » 02 413 00 339

**19. AUTORISATION PAIEMENT MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES – Sanction administrative**

CONSIDÉRANT QUE le 5 août 2021 la Municipalité a reçu un avis de réclamation pour une sanction administrative pécuniaire par suite d'une inspection du site de neiges usée effectuée le 12 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques a constaté que la Municipalité ne respectait pas la Loi sur la qualité de l'environnement au lieu d'élimination de neige usée sur le terrain adjacent à l'usine d'épuration des eaux usées (lot 5 743 724) pour avoir entreposé et soufflé de la neige usée jusqu'à une hauteur de 2,48 mètres alors que le maximum autorisé est de 2 mètres, pour avoir déchargé ou tassé de la neige usée à l'extérieur de l'aire d'accumulation prévu et avoir déchargé ou tassé de la neige usée à moins d'un mètre du fossé d'écoulement des eaux de fonte vers le bassin de sédimentation du côté Sud-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques a transmis à la Municipalité un avis de sanction administrative pécuniaire au montant de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation actuel prévoit une phase deux qui n'a jamais été réalisé ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a moyen d'augmenter notre capacité à même l'autorisation actuel ;

CONSIDÉRANT QU'IL faudra prendre action afin d'éviter d'autres sanctions ;

CONSIDÉRANT QU'il faut prendre des analyses de l'eau à la sortie du bassin deux fois en période estivale soit avant la mi-octobre de chaque année par notre inspecteur municipal ;

2021-09-351

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la réclamation pour une somme de 2 500 \$ au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et de remédier à la situation rapidement avant d'avoir d'autres sanctions. Référence courriel transmis le 31 août 2021 par madame Émilie Paiement, ingénieur en environnement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pénalités site des neiges usées » 02 330 00 980

20. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution n° 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 31 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 4,5 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$;

2021-09-352

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 449,64 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

21. PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – dépôt d'une demande à la FCM en lien avec le projet de la MRC Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est présentement disponible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est admissible et souhaite mettre en œuvre un projet de gestion d'actifs avec la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 55 000\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, via ses ressources externes, offre de préparer et d'envoyer la demande de subvention;

2021-09-353

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil demande aux ressources externes de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la Gestion de données, diffusion et planification des investissements des actifs.

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Pierreville s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

Activité 1 : Consolider les connaissances des actifs municipaux.

Activité 2 : Dresser le portrait de l'état des actifs et de la durée de vie restante.

Activité 3 : Produire des outils de planification et de priorisation des actifs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Pierreville consacre le montant de 55 000 \$ plus taxes de son budget au financement des coûts associés à ce projet dont 49 500 \$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22. AUTORISATION PAIEMENT COURRIER SUD – avis public de consultation pour le règlement 225-2021

CONSIDÉRANT QU'UN avis public de consultation pour le règlement 225-2021 relativement à la modification de zonage 160-2017 et ayant pour objet de modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19 dans le secteur Notre-Dame soit de permettre la construction d'une unité résidentielle sur le terrain à proximité d'un édifice institutionnelle soit l'Église a paru dans l'édition du 1^{er} septembre 2021 ;

2021-09-354

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux

Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 203156 au Courrier Sud au montant de 428,86 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
«Publication d'avis» 02 702 91 341*

**23. TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'HÔTEL TRAVERSY -
Précision sur résolution 2021-08-316**

CONSIDÉRANT QUE le mandat que nous avons confié à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités pour la préparation des devis pour la démolition de l'hôtel Traversy par la résolution n° 2021-08-316 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois ingénieur a confié à son collègue de la FQM monsieur Jean-Pierre Dufour architecte de l'accompagner pour préparer l'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE leur honoraires seront approximativement de 5 500 \$ taxes en sus pour la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait également nous accompagner pour le suivi requis lors des travaux ;

EN CONSÉQUENCE

2021-09-355

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de confier à monsieur Jean-Pierre Dufour architecte de la FQM de prendre charge du dossier et de monter le devis pour ± 5 500 \$ taxes en sus afin d'assister notre ingénieur monsieur Marc-André Harnois pour ce projet.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

**24. ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 225-2021 -
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017,
VISANT À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES
LIMITES DES ZONES P-09 ET H-19 concernant la demande
effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le
dézonage d'un terrain en zone institutionnelle**

Cet élément est reporté à une date ultérieure.

**25. AUTORISATION PAIEMENT À PÉPINIÈRE JANELLE ET
FILS**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs arbustes séparant la rue Dominique du terrain municipal sont à remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de remplacement pour 50 Spiraea Vanhoutte est de ± 1 149,50 \$ taxes en sus, tel que la soumission de Pépinière Janelle et fils ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-356

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n° 354 au montant de ± 1 149,50 \$ taxes en sus à Pépinière Janelle et fils.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D.- Parcs » 02 701 50 639

LOISIRS ET CULTURE

26. SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES – 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saint-François dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes est une place qui offre aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de prévention de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-357

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990

27. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

Cet élément est reporté à une date ultérieure.

28. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Mise à jour des prix de location de salles

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir de nouveau prix de location du Centre Communautaire pour les résidents et pour les non-résidents ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-358

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir une nouvelle liste de prix pour la location du centre communautaire de Pierreville, QUE la liste de prix de location pour le centre communautaire est la suivante, à savoir :

Salles	Résidents	Non-Résidents	Résidents avec équipements	Non-résidents avec équipements
Renaud-Baril	125 \$	150 \$	N/A	N/A
Des Six	100 \$	125 \$	N/A	N/A
Gymnase	200 \$	225 \$	250 \$	275 \$
Gymnase + Des Six + Cuisine	300 \$	350 \$	325 \$	375 \$
OBNL (Salle des 6 ou Salle Renaud-Baril)	75 \$	75\$	75\$	75\$
Activités sportives ou culturelles	20 \$/heure	75 \$	75 \$	75 \$
OBNL – gymnase	125 \$	125 \$	125 \$	125 \$

29. VENTE DE GARAGE – Date retenue pour octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE dû à une température plutôt maussade lors de la précédente vente de garage et à la demande de citoyens de remettre l'évènement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 01-2002 concernant les ventes de garage stipule que le conseil doit statuer par résolution sur les dates retenues pour les ventes de garage ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-359

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Marie Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que les dates suivantes soient retenues pour une troisième vente de garage, soit les 9, 10 et 11 octobre 2021.

30. AUTORISATION DE PAIEMENT- MICRO ET TRÉPIED – Spec-Tech- ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-07-281

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins du Centre Communautaire l'achat de matériel audio est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE Spec-Tech nous a fait parvenir la facture pour l'achat de 6 trépieds de micro, micro, câble, etc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-360

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au montant de 646,69 \$ taxes en sus pour les biens mentionnées ci-haut.

QUE la résolution 2021-07-281 est abrogée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Centre Communautaire » 03 310 00 014

31. RÉPARATION DE L'ÉLÉVATEUR – CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ouvre porte de l'élévateur au 2^e étage du Centre Communautaire est défectueux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission du manufacturier Installations Élévabec Inc le 9 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-361

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la réparation du lève-personne du Centre Communautaire par la compagnie Élévabec au coût de ± 3 345,00 \$ taxes en sus selon la soumission déposée en date du 25 août 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Centre communautaire » 02 701 20 522

32. AFFAIRES DIVERSES

33. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel du mois d’août pour le compost (28,02 t/m) et les déchets (72,58 t/m)
2. Ville de DRUMMONDVILLE – CFR - rapport d’étape du mois d’août 2021 pour le traitement des mouches noires
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François tenue le 28 juin 2021

34. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

36. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2021-09-362

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h24.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière